

---

# QUELQUES DROITS DU MESSAGER D'ALLAH ﷺ

من حقوق المصطفى ﷺ

من كتاب 40 مجلسا في صحبة الحبيب ﷺ

---

DR ADEL IBN ALI ACHADDI

د. عادل بن علي الشدي

TRADUIT ET ADAPTE PAR : SOUFIANE ABOU ABDILLAH

ترجمة: سفيان أبو عبد الله

TRADUCTION REVISEE PAR : FOUAD SIRBAL

مراجعة: فؤاد سربال

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

[www.ISLAMHOUSE.com](http://www.ISLAMHOUSE.com)

---

L'islam à la portée de tous !



AU NOM D'ALLAH,

L'INFINIMENT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

## QUELQUES DROITS DU MESSAGER D'ALLAH

---

**C**ertes, Allah ﷻ nous a honorés par l'envoi du prophète ﷺ et nous a illuminés par le rayonnement du soleil de son message, Il dit à ce propos : **«Allah a très certainement fait une faveur aux croyants lorsqu'Il a envoyé chez eux un messenger de parmi eux-mêmes, qui leur récite ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent auparavant dans un égarement évident** ». Et certes, le messenger d'Allah ﷻ a de nombreux droits sur nous, il convient qu'on les honore et les préserve, et que l'on veille à ne pas les délaisser ou les négliger. Parmi ces droits, on compte :

### **Premièrement : croire en lui ﷺ**

Le premier droit du prophète ﷺ est que l'on croie en lui et que l'on atteste de la véracité de son message. Ainsi, celui qui ne croit pas au messenger d'Allah et au fait qu'il est le dernier des prophètes et des messagers n'est pas croyant, et même s'il croit en la totalité des messagers avant lui. En outre, le Coran est rempli de versets qui ordonnent de croire au messenger d'Allah et de ne pas douter de son message. Parmi ces versets : **«Croyez en Allah donc et en Son messenger, ainsi qu'en la Lumière [le Coran] que Nous avons fait descendre»** et **«Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messenger, qui par la suite ne doute point.»**

Allah ﷻ a expliqué le fait que de renier Allah et Son messenger ﷺ conduit tout droit à la perte et au châtement douloureux, Il dit à ce propos : **«Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messenger. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger...Alors est certainement dur en punition»**.

Le prophète ﷺ a dit : *« Par celui qui détient l'âme de Mohammed dans sa main ! Aucun membre de cette communauté, qu'il soit juif ou chrétien, n'entend parler de moi puis meurt sans croire à ce avec quoi je suis venu, sans qu'il ne fasse partie des gens de l'enfer. »*  
(Rapporté par Mouslim)

## Deuxièmement : le suivre ﷺ

Le fait de suivre le prophète ﷺ est une preuve authentique de sa foi en lui. Ainsi, celui qui prétend croire en lui ﷺ et ne suit pas le moindre de ses ordres, ni ne délaisse l'un de ses interdits, ni ne suit l'une de ses traditions, est un menteur, car la foi est ce qui réside dans les cœurs et dont les actes en attestent.

Allah a explicité le fait que Sa miséricorde n'atteint que ceux qui suivent et se soumettent, dans Sa parole : **«Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la Zakât, et ont foi en Nos signes. Ceux qui suivent le messenger, le prophète illettré»**. A l'inverse, Il a mis en garde ceux qui se détournent de la voie droite du prophète ﷺ, et qui manquent à sa discipline, contre un châtement douloureux, dans Sa parole : **«Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtement douloureux»**.

Par ailleurs, Allah, qu'Il soit glorifié, a ordonné de se plier à la décision de Son messenger ﷺ et d'ouvrir son cœur à son jugement dans Sa parole : **«Non !...Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle gêne pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]»**.

## Troisièmement : l'aimer ﷺ

Parmi les droits dont dispose le prophète ﷺ sur les croyants, le fait de l'aimer de tout son cœur, il a certes dit ﷺ : *«Aucun d'entre vous ne sera [totalem] croyant jusqu'à ce que je sois plus aimé auprès de lui que son enfant, son parent et l'ensemble de l'humanité»*. En conséquence, toute personne qui n'aime pas le messenger d'Allah n'est pas croyante, et même s'il se fait appeler « musulman » et vit entouré de croyants.

Le degré le plus élevé d'amour est le fait d'aimer le messenger d'Allah ﷺ plus que sa propre personne, comme l'illustre la parole de Omar Ibn Al-Khattab ؓ au messenger d'Allah ﷺ : *« Ô messenger d'Allah, tu es certes plus aimé auprès de moi que toute chose, excepté ma propre personne »*. Le prophète ﷺ lui répondit alors : *« Non ! Par celui qui détient mon âme dans Sa main, jusqu'à ce que je sois plus aimé auprès de toi que ta propre personne »*. Omar dit alors : *« Certes, maintenant tu es plus aimé auprès de moi que moi-même »*. Il dit alors ﷺ : *« [Oui] Maintenant, Ô Omar [tu as atteint la foi complète] »*. (Rapporté par Boukhary)

## Quatrièmement : prendre sa défense ﷺ

Ce droit fait partie des plus importants, et ce, qu'il soit mort ou vivant. De son vivant, les compagnons ont pris en charge cette responsabilité de la meilleure des manières. Après sa mort ﷺ, il s'agit de défendre sa tradition lorsqu'elle est confrontée aux attaques des calomniateurs, aux falsifications des imposteurs et aux accusations des dénigreur. Également, il s'agit de défendre sa noble personne lorsqu'on le traite en mal ou en moquerie, ou qu'on le décrit par des caractéristiques qui ne conviennent pas à son haut rang ﷺ.

À notre époque, on constate que les défigurations du prophète de l'islam se sont multipliées. Et il appartient à la communauté toute entière de se dresser, par tous les moyens qu'elle possède, pour repousser ces accusateurs contre leurs inventions, leurs mensonges et leurs calomnies.

Publié par

**Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)**

**[www.ISLAMHOUSE.com](http://www.ISLAMHOUSE.com)**

---

**L'islam à la portée de tous !**